



Cabinet du Premier Ministre,  
Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat,  
Chef du Gouvernement

-----

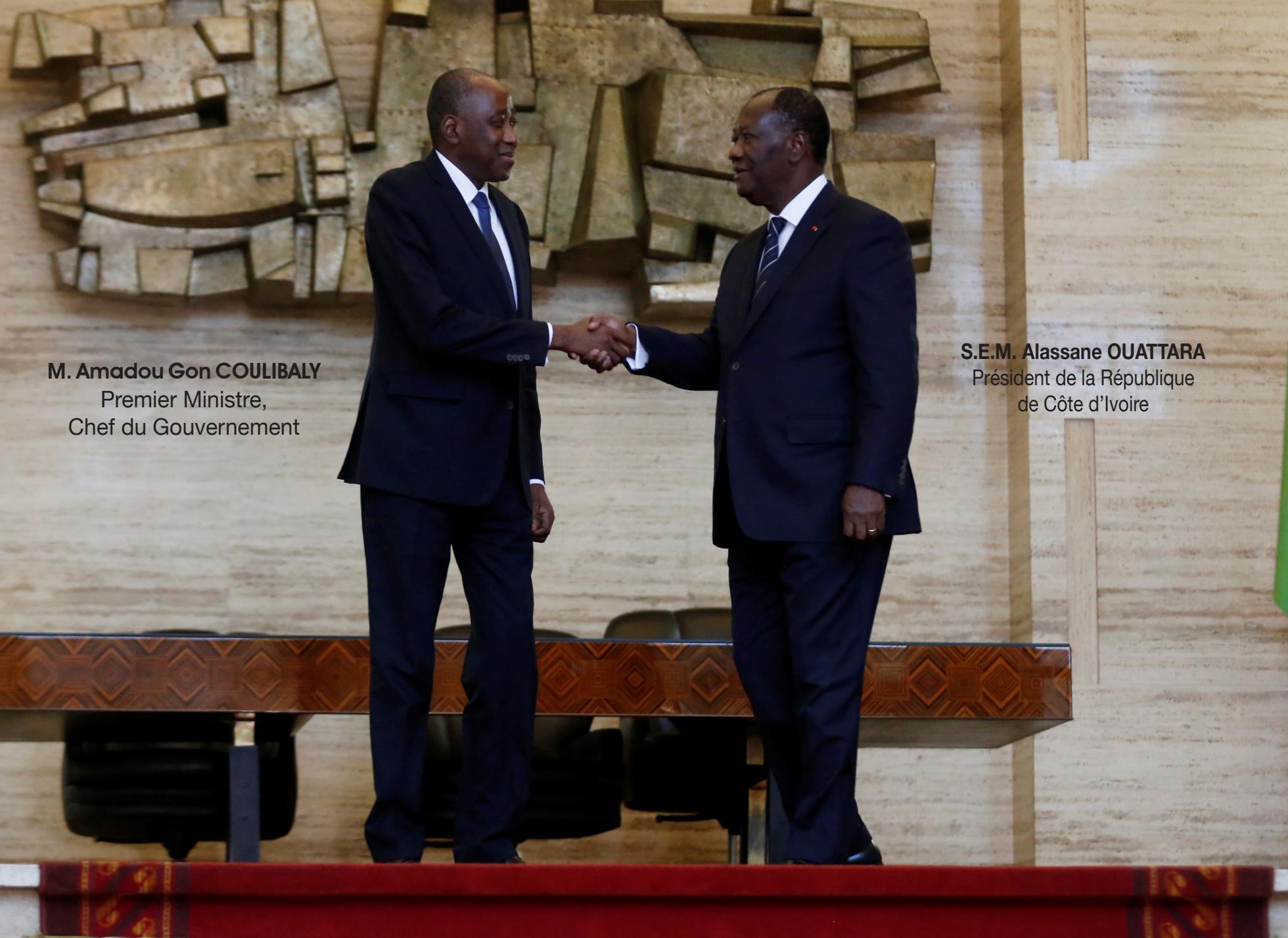


République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail

# Rapport Annuel

2017  
31 décembre

I N S P E C T I O N   G É N É R A L E   D E S   F I N A N C E S

A photograph of two men in dark blue suits shaking hands. They are standing in front of a large, abstract sculpture made of light-colored stone blocks. The man on the left is looking towards the man on the right. The man on the right is looking back at the man on the left. They are standing on a red carpeted area. In the background, there is a long wooden table with a decorative pattern on its edge and several black chairs.

**M. Amadou Gon COULIBALY**  
Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

**S.E.M. Alassane OUATTARA**  
Président de la République  
de Côte d'Ivoire

# Table des matières

## 05 INTRODUCTION

### I - PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

06 I-1 TEXTES

07 I-2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

### 13 II - PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

15 II-1 APPUI CONSEIL & COORDINATION

16 II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

16 II-3 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES OU COFINANCES PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

17 II-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

17 II-5 AUTRES ACTIVITÉS

### 21 III - FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2017

22 III-1 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

23 III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

24 III-3 AUDIT INTERNE DES PROGRAMMES ET PROJETS FINANCES OU COFINANCES

24 III-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

24 III-5 AUTRES ACTIVITÉS

### 27 IV - RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017

28 IV-1 SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA

29 IV-2 CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GÉNÉRALES DES MINISTÈRES EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET

30 IV-3 IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

30 IV-4 ÉVALUATION DES DIRECTIONS DES AFFAIRES FINANCIÈRES DES MINISTÈRES (DAF)

31 IV-5 TRAITEMENT DES PASSIFS

32 IV-6 MISSION D'ÉVALUATION DES PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE RECOUVREMENT DES DROITS ET TAXES ISSUS DES REDRESSEMENTS FISCAUX

32 IV-7 MISSION D'AUDIT ORGANISATIONNEL DU CHU DE YOPOUGON

33 IV-8 AUDIT DE GESTION DU PROJET REDD+

43 IV-9 AUDIT DE GESTION DES RECETTES NON FISCALES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DGAMP)

35 IV-10 ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES ET COFINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE

37 IV-11 ACTIVITÉS DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

38 IV-12 AUTRES ACTIVITÉS

## 41 CONCLUSION

M. AMADOU GON  
**COULIBALY**  
Premier Ministre,  
Ministre du Budget et  
du Portefeuille de l'Etat,  
Chef du Gouvernement



# INTRODUCTION

En application des dispositions de l'article 16 du décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant ses attributions et son organisation, l'Inspection Générale des Finances (IGF) élabore chaque année un rapport d'activités.

**Au titre de l'année 2017, les activités menées par l'IGF se déclinent en cinq axes autour desquels s'articulent le présent rapport.**

**Il s'agit :**

**I) Des activités d'appui-conseil** recouvrant les demandes d'avis et les activités de coordination de différents comités d'appui à la gouvernance économique et financière ;

**II) Des missions d'inspection et d'évaluation** se rapportant aux missions traditionnelles de l'IGF ;

**III) Des missions d'audit interne** des programmes et projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale ;

**IV) Des activités de lutte contre la corruption** menées

par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) portant principalement sur des enquêtes liées aux dénonciations ;

**V) Des activités annexes** relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans les domaines de la lutte contre la corruption, du management et de l'audit interne.



Inspection Générale  
des Finances

## I - PRESENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

### I -1 TEXTES

**R**attachée au Cabinet du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat depuis décembre 2014, l'Inspection Générale des Finances (IGF), structure de gouvernance de proximité, fait partie du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance. Elle est régie principalement par les textes suivants :

#### Texte de base :

- décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF ;

#### Autres textes :

- décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC).

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des attributions transversales de gouvernance qui couvrent principalement les activités des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, et du Budget et du Portefeuille de l'Etat ainsi que des structures gérant des fonds publics.

- Ainsi, suivant les textes ci-dessus rappelés, l'IGF est chargée :

- d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- de missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- de missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par les Ministres de l'Economie et des Finances et du Budget et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- de veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, et du Budget, des structures publiques relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique des inspections sectorielles des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, et du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à savoir : l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF), l'Inspection Générale des Douanes (IGD), la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) et la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE).

## I - 2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'Inspecteurs Généraux Adjointes, d'un Secrétaire Permanent, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers et Agents de Police Judiciaire.

L'ensemble du personnel est réparti en trois Divisions et en Cellules :

### Divisions :

- **Division 1** : Contrôle de l'activité des services ;
- **Division 2** : Lutte contre la Fraude ;
- **Division 3** : Brigade de Lutte contre la Corruption.

### Cellules spécialisées :

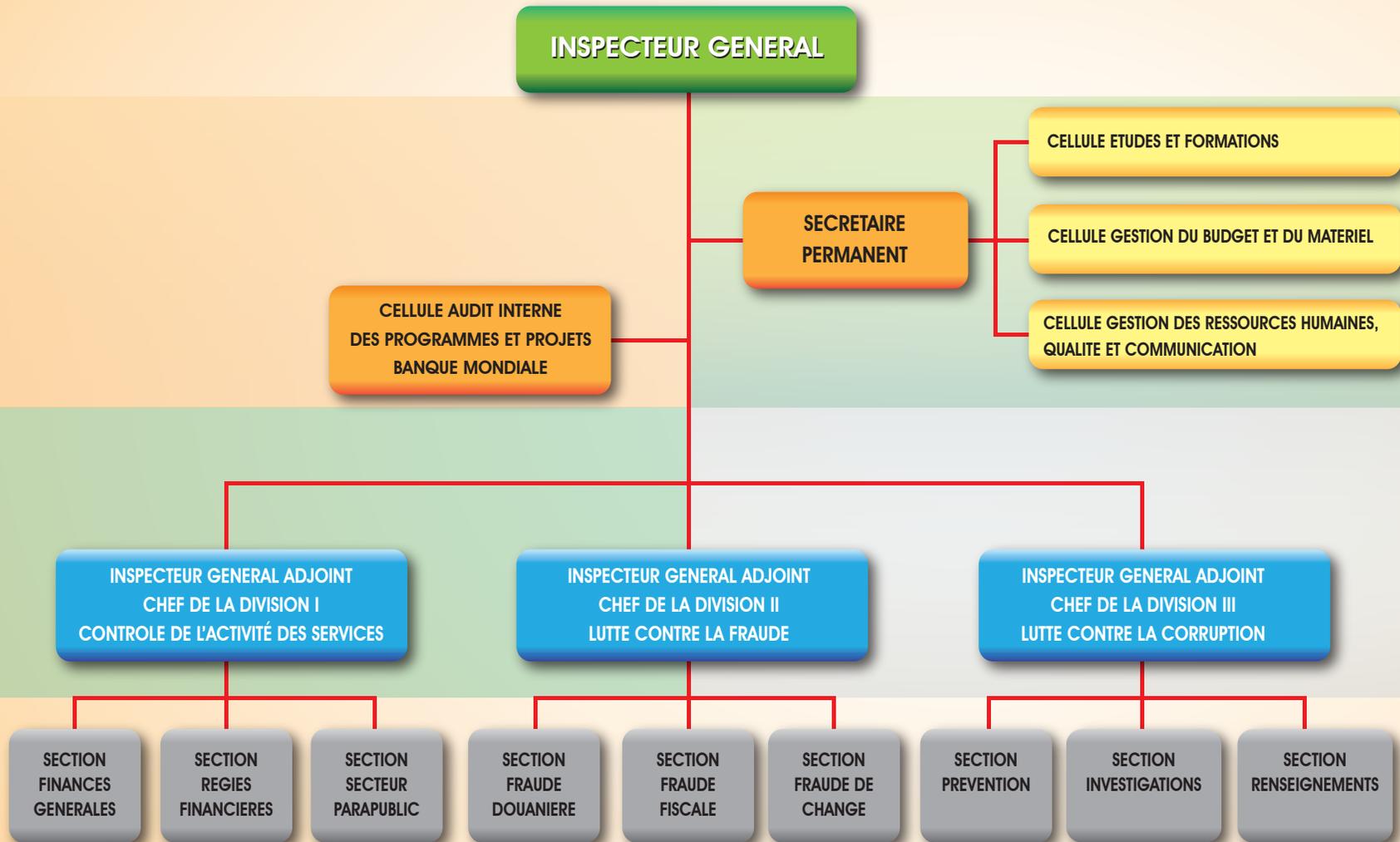
- Cellule Audit des Programmes et Projets financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- Cellule Etudes et Formations ;

- Cellule Gestion du Budget et du Matériel ;
- Cellule Gestion des Ressources Humaines, Qualité et Communication.

Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'IGF s'élève à 124 agents aux profils académiques et professionnels diversifiés exerçant les fonctions ci-après :

- Inspecteurs des Finances ;
- Inspecteurs Vérificateurs des Finances ;
- Consultants ;
- Agents de police et de gendarmerie ;
- Auditeurs ;
- Personnel d'appui.

# ORGANIGRAMME DE L'IGF



# Inspecteur Général des Finances



Lassana SYLLA



Inspecteur Général Adjoint des Finances  
Col. KOUAMÉ Kaunant



Inspecteur Général Adjoint des Finances  
Mathias AKOUBÉ



Inspecteur Général Adjoint des Finances  
Kouman KOUASSI



Secrétaire Permanent, ADOU Damien Flore



**RÉUNION DU COMITÉ  
DE DIRECTION DE L'IGF**

**L'IGF ET LES SERVICES DE CONTROLE ET D'INSPECTION DES MINISTÈRES CHARGÉS DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**

<b>INSPECTION TRANSVERSALE</b>	<b>INSPECTIONS SECTORIELLES</b>
	Inspection Générale du Trésor (IGT)
	Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF)
	Inspection Générale des Douanes (IGD)
	Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP)
	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE)

## Les résultats issus des activités de l'IGF sont récapitulés comme suit :

- données statistiques P 13 à 17
- fiches signalétiques des activités P 21 à 25
- résumé synoptique des activités P 27 à 39
- conclusion P 41
- communication de l'IGF au Séminaire International sur la Bonne Gouvernance en Afrique organisé par l'Académie des Sciences, des Arts et des Diasporas Africaines (ASCAD ) P 42



Inspection Générale  
des Finances

**L'IGE, STRUCTURE  
D'APPUI À LA  
LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION ET  
LES INFRACTIONS  
ASSIMILÉES**

# PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2017



## II - PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances en 2017 sont réparties selon les axes suivants :

- Appui-conseil et coordination ;
- Inspection et Evaluation ;
- Audit interne des projets et programmes ;
- Lutte contre la corruption ;

En 2017, les missions d'inspection et d'évaluation ont représenté 40 %, les missions d'audit interne des projets et programmes 25%, les activités de lutte contre la corruption 10 % et les activités d'appui-conseil et de coordination 10%. Les autres activités ont porté sur le renforcement des capacités et la démarche qualité pour 15%. La synthèse de ces activités est présentée dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
<b>APPUI-CONSEIL ET COORDINATION</b>	<b>10%</b>
1. Comités	3%
2. Appui-conseil	3,5%
3. Missions statutaires	3,5%
<b>INSPECTION ET EVALUATION</b>	<b>40%</b>
1. Missions IGF	24%
2. Missions conjointes	16%
<b>AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES</b>	<b>25%</b>
1. Contrôle des transactions financières a posteriori	25%
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>	<b>10%</b>
1. Enquêtes finalisées	10%
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>15%</b>
1. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	5%
2. Démarche qualité	10%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100%</b>

**NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre et de la durée des missions et activités**

Les activités en 2017 sont en hausse de 5% comparé à l'année 2016. Cette hausse s'explique principalement par la réalisation des missions d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) dans le cadre de la phase pilote convenue avec la Banque mondiale.

## II -1 APPUI CONSEIL ET COORDINATION

Les dix (10) activités d'appui-conseil et de coordination menées en 2017 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
<b>1. Comités</b>	<b>30%</b>
1.1 Suivi du remboursement des crédits de TVA	
1.2 Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF et du SEPMBPE	
1.3 Identification des recettes non fiscales dans les Départements Ministériels	
<b>2. Appui-conseil</b>	<b>30%</b>
2.1 Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)	
2.2 Coordination du Comité de suivi des travaux de l'Audit de l'Appui Budgétaire Ciblé 2015 du C2D	
2.3 Etudes sur les passifs spécifiques des ministères du Plan et de l'Enseignement supérieur	
<b>3. Missions statutaires</b>	<b>40%</b>
3.1 Passations de service	
3.2 Commission Administrative de Conciliation (CAC)	
3.3 Commission Micro finance	
3.4 Comité de Supervision de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100%</b>

## II - 2 INSPECTION ET EVALUATION

En 2017, cette activité a porté sur huit (8) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS		%
<b>1. Missions IGF</b>		<b>75%</b>
1.1	Evaluation des DAF des Ministères	
1.2	Audit des passifs de l'Etat	
1.3	Evaluation des processus de contrôle et de recouvrement des droits et taxes issus des redressements fiscaux	
1.4	Audit organisationnel et de gestion du CHU de Yopougon	
1.5	Audit de la gestion du projet REDD+ au titre des exercices 2015 et 2016	
1.6	Evaluation des créances de la société PISA IMPEX sur l'Etat de Côte d'Ivoire de 2008 à 2017	
<b>2. Missions conjointes</b>		<b>25%</b>
2.1	Audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP)	
2.2	Audit des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires (CROU) de Côte d'Ivoire	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>100%</b>

## II-3 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES OU COFINANCES PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

En 2017, sept (7) missions ont été réalisées dont quatre (4) projets cofinancés par la Banque mondiale ci-après listés :

MISSIONS D'AUDIT	NOMBRE
Filets Sociaux Productifs (FSP)	1
Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL)	2
Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (PRSSE)	2
Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7</b>

## II - 4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Cette activité, menée par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) de l'IGF, concerne le traitement des plaintes et dénonciations et la participation à divers travaux sur la corruption.

AUTRES ACTIVITÉS		%
1.	Traitement des plaintes et dénonciations	90%
2.	Participation aux travaux sur la corruption	10%
TOTAL GÉNÉRAL		100%

## II - 5 AUTRES ACTIVITES

Les autres activités portent sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

### • LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Cette activité a été mise en œuvre à travers :

- des formations en audit interne en collaboration avec l'IIA-CI ;
- des formations en management et finances publiques organisées par divers partenaires (IdF, Global Challenge, CED, etc.) ;
- la participation à des rencontres internationales ayant pour thème la corruption ;
- des mécanismes de formations-actions réalisés par des consultants dans le cadre de l'accompagnement de diverses missions d'inspection, d'audit et de conseil.

### • LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE QUALITE

Les activités 2017 ont notamment porté sur les revues des processus, les audits qualité ainsi que la préparation de la migration de la version 2008 à la version 2015 de la Norme ISO 9001.

Ci-après, le tableau descriptif des autres activités menées en 2017 :

AUTRES ACTIVITÉS		%
1.	Démarche Qualité	65%
2.	Renforcement des capacités	35%
TOTAL GÉNÉRAL		100%



M. Adama  
**KONÉ**  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

M. Moussa  
**SANOGO**

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU  
PREMIER MINISTRE,  
CHARGÉ DU BUDGET ET DU  
PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT





Les Inspecteurs Généraux des Finances et les Auditeurs.

# FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017



### III - FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2017

#### III - 1 APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION

Comités				
N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	<b>Suivi du remboursement des crédits de TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ;</li> <li>- Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ;</li> <li>- Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 771 dossiers de demande de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 96,91 milliards FCFA ;</li> <li>- Traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI ;</li> <li>- Signature de la circulaire 1874 du 2 novembre 2017 portant réaménagement de la procédure de délivrance des attestations de régularité douanière aux fins de remboursement des crédits de TVA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attirer l'attention des autorités de tutelle sur la fragilité de la trésorerie ;</li> <li>- Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits TVA par virement bancaire ;</li> <li>- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;</li> <li>- Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements de crédits TVA.</li> </ul>
2	<b>Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection des MEF&amp;SEPMBPE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection des MEF&amp;SEPMBPE ;</li> <li>- Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Applicatif de suivi de la mise en œuvre des recommandations élaboré ;</li> <li>- Rapports de mission disponibles (deux missions réalisées dans les régies financières).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnaliser l'applicatif ;</li> <li>- Poursuivre les activités conformément au mandat du comité.</li> </ul>
3	<b>Identification des recettes de services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les recettes de services dans les Ministères ;</li> <li>- S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de missions disponibles (Identification des recettes dans 4 ministères) ;</li> <li>- Rapports de mission disponibles (Suivi des recommandations dans 3 ministères).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les activités d'identification des recettes de services conformément au décret de création du comité ;</li> <li>- Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.</li> </ul>

### III - 2 INSPECTION ET EVALUATION

Comités				
N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
4	<b>Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de décret relatifs à la prise en compte de la fonction Audit interne dans les attributions de l'Inspection Générale d'Etat (IGE), de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et des services d'Inspection ministérielle (IGM) élaborés et en cours de validation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la participation de l'IGF aux activités du Comité Technique ;</li> <li>- Faire signer les projets de décrets relatifs à la prise en compte de la fonction Audit interne dans les attributions de l'IGE, l'IGF et des IGM.</li> </ul>
5	<b>Audit de l'appui budgétaire ciblé 2015 du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner le processus de sélection du cabinet d'audit ;</li> <li>- Assurer le Secrétariat du Comité de suivi des travaux de l'audit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabinet d'audit sélectionné ;</li> <li>- Projet de marché élaboré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever le processus de contractualisation avec le Cabinet sélectionné ;</li> <li>- Démarrer l'audit de l'appui budgétaire ciblé 2015.</li> </ul>
Mission statutaire				
6	<b>Passations de service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la présidence de la passation et rendre compte à la hiérarchie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passation de services effectuée : Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI) ;</li> <li>- Procès-Verbal de passation disponible.</li> </ul>	
Missions IGF programmées				
N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
10	<b>Evaluation trimestrielle des Directions des Affaires Financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer la gestion financière des DAF ;</li> <li>- S'assurer par sondage de la régularité et de l'effectivité de certaines dépenses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu de mission disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un atelier de réorientation de la mission d'évaluation de la phase administrative de la dépense publique en 2018.</li> </ul>
11	<b>Audit des passifs de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer le montant des passifs de l'Etat pour l'Administration Centrale et les Institutions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'audit disponibles ;</li> <li>- Projet de communication en Conseil des Ministres de tous les passifs audités assorti d'un plan d'apurement élaboré et soumis à la hiérarchie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire adopter le projet de Communication en Conseil des Ministres de tous les passifs audités.</li> </ul>

## Missions IGF programmées

N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
12	<b>Mission d'évaluation des processus de contrôle et de recouvrement des droits et taxes issus des redressements fiscaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer du respect des procédures de contrôle et de recouvrement ;</li> <li>- S'assurer de la prise en charge et du recouvrement des droits et amendes liquidés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la mise en œuvre des recommandations.</li> </ul>
13	<b>Audit organisationnel et de gestion du CHU de Yopougon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser le dispositif organisationnel du CHU ;</li> <li>- Analyser le dispositif de recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la mise en œuvre des recommandations.</li> </ul>
14	<b>Contrôle qualité des vérifications a posteriori des marchés passés en dessous des seuils de référence effectués en 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle a posteriori des marchés publics passés en dessous des seuils de référence par la Direction des Marchés Publics ;</li> <li>- S'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle mis en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note technique disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la mise en place du dispositif de contrôle a posteriori des marchés publics passés en dessous des seuils de référence par la Direction des Marchés Publics.</li> </ul>
15	<b>Audit de la gestion du projet REDD+ au titre des exercices 2015 et 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifier par sondage que les transactions financières sont réelles et appuyées de pièces justificatives probantes ;</li> <li>- Evaluer le dispositif de contrôle interne mis en place par le projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la mise en œuvre des recommandations.</li> </ul>
16	<b>Evaluation des créances de la société PISA IMPEX sur l'Etat de Côte d'Ivoire de 2008 à 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêter le montant des créances de la société PISA IMPEX sur l'Etat de Côte d'Ivoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission disponible</li> </ul>	
<b>Mission conjointe</b>				
17	<b>Mission conjointe d'audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) par IGF/IGT/RGF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de la légalité des recettes perçues, de la régularité des opérations de recouvrement des recettes, ainsi que de la régularité et de la réalité des dépenses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la mise en œuvre des recommandations.</li> </ul>

### III - 3 AUDIT INTERNE DES PROGRAMMES ET PROJETS FINANCES OU COFINANCES

Missions programmées				
N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
19	<b>Filets Sociaux Productifs (PFSP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole d'accord signé ; rapport de mission disponible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les plans d'audit 2018 et réaliser les missions d'audit interne.</li> </ul>
20	<b>Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole d'accord signé ; rapports de mission disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les plans d'audit 2018 et réaliser les missions d'audit interne.</li> </ul>
21	<b>Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (PR SSE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole d'accord signé ; Rapports de mission disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les plans d'audit 2018 et réaliser les missions d'audit interne.</li> </ul>
22	<b>Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel» (SWEDD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole d'accords signés ; Rapports de missions disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les plans d'audit 2018 et réaliser les missions d'audit interne.</li> </ul>

### III - 4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
23	<b>Enquêtes et Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détecter et réprimer la corruption dans l'administration économique et financière ; Communiquer autour de la BLC et prévenir la corruption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 dossiers traités et achevés ; 18 nouvelles plaintes et dénonciations enregistrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les traitements des plaintes et dénonciations enregistrées.</li> </ul>

### III - 5 AUTRES ACTIVITES

N	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
24	<b>Certification à la norme ISO 9001 v 2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir la certification conformément aux exigences de la norme standard ISO 9001 v 2008</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification de l'IGF à l'ISO 9001 2008</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise en œuvre du SMQ en opérant une migration vers l'ISO 9001 v 2015.</li> </ul>
Renforcement des Capacités du personnel de l'IGF				
25	<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la formation continue du personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 54 personnes formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les activités de renforcement des capacités.</li> </ul>



Nos contacts / 04 BP 2876 Abidjan 04  
Abidjan-Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle  
Avenue A58 du Docteur Crozet  
Standard : +225 20 21 20 00 / +225 20 22 60 16 / +225 20 22 02 18 / +225 20 22 00 05

# RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2017



## IV - RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2017

### IV - 1 SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CREDITS DE TVA

#### • Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement accorde une attention particulière à la question du remboursement des crédits de TVA.

Aussi, le Ministre de l'Economie et des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA. L'article 2 de cet arrêté précise ses attributions qui visent, entre autres, la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits de TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec la DGI et le Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégrée du remboursement des crédits de TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la Régie TVA depuis 2015.

#### • Résultats

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations et des performances notables dans le remboursement des crédits de TVA : Les principaux résultats obtenus par le Comité en 2017 sont récapitulés comme suit :

- 771 dossiers de demandes de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 96,91 milliards FCFA ;
- Traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI ;
- Signature de la circulaire 1874 du 2 novembre 2017 portant réaménagement de la procédure de délivrance des attestations de régularité douanière aux fins de remboursement des crédits de TVA.

#### • Perspectives

- Attirer l'attention des autorités de tutelle sur la fragilité de la trésorerie de la Régie TVA;
- Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits de TVA par virement bancaire ;
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;
- Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements de crédits de TVA.

## IV - 2 CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GENERALES DES MINISTERES EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET

### • Contexte

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la fonction contrôle au sein des Ministères de l'Economie et des Finances et du Budget et Portefeuille de l'Etat, un cadre de concertation et de coordination des activités des organes de contrôle et d'inspection desdits Ministères a été créé par la mise en place du Comité de Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection (arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010).

Ce Comité a deux principaux axes d'intervention, à savoir : la surveillance et l'encadrement.

- La surveillance de la mise en œuvre des recommandations dans les services de contrôle et d'inspection consiste, pour l'essentiel, à suivre les calendriers établis par les services et à s'assurer de la mise en œuvre des recommandations.
- L'encadrement par le Comité de Suivi des recommandations consiste en des actions relatives à l'harmonisation des méthodes de travail, aux échanges d'expériences, au renforcement des capacités des membres du Comité, aux formations des Inspecteurs aux techniques de suivi et aux visites des services de contrôle par le Comité.

### • Résultats

Le Comité de suivi des recommandations a réalisé deux (2) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations dans les services du Trésor, des Impôts et des Douanes à Aboisso et à Yamoussoukro.

L'évaluation a porté sur un total de 110 recommandations. Il en ressort que le niveau global de la mise en œuvre des recommandations est satisfaisant. En effet, 56% des recommandations ont été exécutées en totalité et 17% partiellement.

En outre, le Comité de suivi des recommandations a participé à l'élaboration et à la validation de l'applicatif de gestion des recommandations qui permettra aux services d'inspection et de contrôle de communiquer et d'échanger les documents, rapports, etc. via une plateforme WEB.

### • Perspectives

- Poursuivre les travaux du Comité de suivi des recommandations ;
- Augmenter le nombre de missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ;
- Participer aux travaux d'implémentation de l'audit interne au sein du MEF et du SEPMBPE ;
- Opérationnaliser l'applicatif de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

## IV - 3 IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

### • Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis 2007, sur instruction du Ministre de l'Economie et des Finances, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services. A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion. Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances. Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes fiscales non retracées, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

### • Résultats

Au cours de l'année 2017, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a effectué des missions dans 07 Ministères dont trois (3) concernent le suivi des recommandations et quatre (4) au titre de l'identification des recettes de services. En outre, le Comité a participé à l'élaboration d'un projet de décret instituant les recettes de services au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

### • Perspectives

- Poursuivre l'identification des recettes de services et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.
- Effectuer des missions d'audit dans les Trésoreries ou les Régies de recettes.

## IV - 4 EVALUATION DES DIRECTIONS DES AFFAIRES FINANCIERES DES MINISTERES (DAF)

### • Contexte

Dans le cadre du renforcement du contrôle a posteriori des activités des services, l'Inspection Générale des Finances procède à un suivi-évaluation des activités trimestrielles des DAF.

En qualité d'administrateur délégué, le DAF engage l'Etat, en dehors des cas spécifiques déterminés par les textes, notamment la gestion de la dette publique et de la solde. De ce fait, il s'avère nécessaire

de l'évaluer en vue de rechercher l'optimisation de la dépense et d'améliorer la gouvernance dans l'exécution de la dépense publique. L'objectif de la mission « évaluation des DAFs » est de se prononcer sur la qualité de la gestion budgétaire, le respect des procédures d'exécution des dépenses publiques et d'apprécier la cohérence entre l'exécution financière et les réalisations physiques.

## • Résultats

La mission a réalisé des contrôles in situ au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME et au Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable. Elle a relevé des forces et des axes d'amélioration qui se résument ci-après :

## • Forces

- La quasi-totalité des dépenses est soutenue par des pièces justifiées appropriées ;
- L'existence d'un registre d'entrées et de sorties des fournitures de bureau ainsi que des consommables informatiques.

## • Axes d'amélioration

- Mettre en place une comptabilité-matière ;
- Respecter les délais d'exécution des marchés ;
- Former les acteurs de la dépense publique à l'application de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Améliorer la qualité de la connexion aux réseaux SIGFIP et SIGMAP ;
- Mettre en place un système d'archivage des documents.

## • Perspectives

Tenant compte du nouvel environnement influencé par les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires et du fait que le ministère en charge du budget a entrepris à l'instar de l'IGF, l'évaluation des Directeurs des Affaires Financières, il est nécessaire de mener une réflexion approfondie sur la réorientation de cette activité de l'IGF.

## IV - 5 TRAITEMENT DES PASSIFS

## • Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'assainissement des finances publiques, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris l'audit des passifs de l'Etat qui résultent essentiellement de prestations réalisées au profit de l'Administration en violation de l'orthodoxie budgétaire classique, c'est à dire :

- soit, la dépense publique en cause n'a pas suivi jusqu'à son terme la procédure d'exécution budgétaire ;
  - soit, la dépense publique en cause a été réalisée en violation totale de la procédure d'exécution budgétaire.
- L'objet de la mission est de déterminer le montant des passifs de l'Etat des périodes sous revue.

## • Résultats

L'audit des passifs a été réalisé sous la coordination du Cabinet du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Un projet de Communication sur tous les passifs audités assorti d'un plan d'apurement a été élaboré et soumis à la hiérarchie.

## • Perspectives

- Faire adopter le projet de Communication de tous les passifs audités.

## IV - 6 MISSION D'ÉVALUATION DES PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE RECOUVREMENT DES DROITS ET TAXES ISSUS DES REDRESSEMENTS FISCAUX

### • Contexte

Le système fiscal ivoirien étant déclaratif, l'Administration fiscale dispose d'un droit de contrôle pour vérifier la sincérité et l'exactitude des déclarations souscrites par le contribuable, conformément à l'article premier du Livre de Procédures Fiscales (LPF).

L'inobservation des dispositions du LPF fait courir à l'Administration le risque d'entacher la procédure de contrôle et donc d'entraîner sa nullité.

L'Inspection Générale des Finances (IGF), conformément à son programme d'activités 2017, a évalué les processus de contrôle et de recouvrement des droits et taxes issus des redressements fiscaux à la Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales (DEVF) et à la Direction Régionale Abidjan Sud 2 (DRAS II).

### • Résultats

**Les principales conclusions se résument comme suit :**

- Exécution partielle des contrôles fiscaux programmés ;
- Existence partielle des avis de vérification ;
- Inexistence de certaines notifications (provisoires et définitives) de redressement ;
- Prise en compte des observations non formelles et des observations hors délai formulées par les contribuables contrôlés ;
- Recouvrement insuffisant des droits, amendes et pénalités ;
- Recouvrement par des personnes non habilitées.

### • Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations.

## IV - 7 MISSION D'AUDIT ORGANISATIONNEL DU CHU DE YOPOUGON

### • Contexte

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Yopougon est une formation sanitaire créée par décret n°89-341 du 5 Avril 1989, modifié par le décret n°2001-650 du 19 octobre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement des centres hospitaliers universitaires de Cocody, de Treichville, de Yopougon et de Bouaké. Il a non seulement pour mission de fournir des soins d'urgence, de proposer des examens de diagnostic et dispenser l'enseignement universitaire et post-universitaire de type médical mais aussi, de contribuer à la formation pharmaceutique, odontologique et paramédicale.

L'Inspection Générale des Finances (IGF), dans le cadre de son

programme annuel d'activités 2017, a effectué une mission d'audit organisationnel et de gestion du CHU de Yopougon. Elle a évalué le dispositif organisationnel, la gestion administrative et financière et formuler des recommandations.

### • Résultats

- Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- Non-respect des dispositions légales et réglementaires régissant le fonctionnement et l'organisation du CHU de Yopougon ;
  - Dégradation et insuffisance des infrastructures, des moyens matériels, techniques et informatiques mis à la disposition du CHU de Yopougon;
  - Mobilisation insuffisante des ressources propres (5% au lieu des 60% conformément à l'article 5 de la loi 98-388 du 2 juillet 1998 régissant les établissements publics nationaux) ;
  - Insuffisances majeures dans le dispositif du contrôle interne aussi bien au niveau des procédures d'achat de biens et services qu'à celles afférentes à la gestion des recettes ;
  - Inadaptation des règles du Code des Marchés Publics au regard des contraintes du CHU de Yopougon qui exigent célérité et réactivité ;
  - Non-respect des procédures d'élaboration, d'exécution et du suivi du budget ;
  - Inadéquation entre les besoins exprimés par les services et les profils des personnes mis à leur disposition.
- **Perspectives**
- Suivre la mise en œuvre des recommandations.

## IV - 8 AUDIT DE GESTION DU PROJET REDD+

- **Contexte**

La Banque mondiale a conduit une mission de revue approfondie de la gestion financière des fonds de préparation du projet de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+).

A l'issue des travaux sur le terrain, la mission a relevé des dysfonctionnements majeurs dans la gestion du projet.

Pour ce faire, la Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable a pris des mesures conservatoires à la tête du Secrétariat Exécutif du projet.

Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat a demandé à l'Inspection Générale des Finances (IGF) de réaliser un audit de la gestion du projet REDD+ au titre des exercices 2015 et 2016.

- **Résultats**

**Les principaux résultats obtenus sont récapitulés comme suit :**

- des dépenses irrégulières identifiées ;
- des dysfonctionnements majeurs dans le dispositif de contrôle interne relevés.

- **Perspectives**

Suivre la mise en œuvre des recommandations étant donné que le projet est appelé à se poursuivre eu égard aux enjeux climatiques auxquels notre pays doit faire face.

## IV - 9 AUDIT DE GESTION DES RECETTES NON FISCALES DE LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES DU MINISTERE DES TRANSPORTS (DGAMP)

### • Contexte

Les recettes non fiscales désignent les recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt. Elles résultent des clauses contractuelles, des décisions de justice, des prestations d'administrations publiques, avec ou sans contrepartie.

Ces recettes sont encadrées juridiquement par la loi organique n°59-249 du 31 décembre 1959, remplacée par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances en ses articles 4 et 10. En raison de l'importance du niveau des recettes non fiscales de la DGAMP, l'Inspection Générale des Finances, en liaison avec l'Inspection Générale du Trésor et la Recette Générale des Finances, a conduit une mission d'audit de gestion des recettes portant sur les exercices budgétaires 2015 et 2016.

### • Résultats

**Les principales conclusions se résument comme suit:**

- le non-respect des dispositions légales et réglementaires régissant l'organisation et le fonctionnement de la DGAMP ;

- la déperdition des recettes du fait de l'utilisation de données non fiables pour le calcul des droits de trafic maritime ;
- le non recouvrement de l'entièreté des recettes prévues par l'article 40 modifié de l'annexe fiscale à la loi n° 2003-206 du 14 juillet 2003, portant Loi de finances pour la gestion 2003 ;
- l'existence de recettes non instituées par des textes réglementaires ;
- l'insuffisance des moyens matériels et techniques ;
- l'allocation non-optimale des ressources propres ;
- les insuffisances majeures dans le dispositif du contrôle interne aussi bien au niveau des procédures d'achat de biens et services qu'à celles afférentes à la gestion des recettes.

### • Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations.

## IV - 10 ACTIVITES D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES ET COFINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE

En application de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement » visant notamment l'utilisation des procédures nationales dans la mise en œuvre des projets de développement financés par les organismes bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement ivoirien en accord avec la Banque mondiale a décidé d'attribuer la fonction d'audit interne des projets financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers à l'Inspection Générale des Finances (IGF).

**Cette décision s'est matérialisée à travers la prise des textes ci-après :**

- le décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers aux termes duquel la fonction d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés est assurée par l'IGF ;

- l'arrêté interministériel n°0002/2016/MPMBPE/MPMEF du 04/04/2016 qui précise que le décret n° 2015-475 s'applique aux projets et programmes financés ou cofinancés par le Groupe de la Banque mondiale.

Afin de permettre à l'IGF d'amorcer efficacement cette nouvelle mission, il a été convenu avec la Banque mondiale une phase pilote. Cette phase a porté sur quatre (4) projets notamment le projet Filets Sociaux Productifs (PFSP), le projet Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), le projet Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (PRSSE) et le projet Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD).

### IV - 10-1 PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS (PFSP)

#### • Contexte du projet

La situation de vulnérabilité des populations s'est aggravée suite à la crise postélectorale, qui a conduit à la paralysie de l'économie et au déplacement de centaines de milliers de personnes. Les plus pauvres sont davantage touchés par la perte de revenus et des biens, les mauvaises récoltes, le chômage et le sous-emploi, la malnutrition, les maladies et la mortalité, la non scolarisation ou l'abandon scolaire, les violences et abus, etc.

Face à la situation de faiblesse des dispositifs de protection sociale, la Côte d'Ivoire a élaboré une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) qui prévoit, entre autres, la mise en œuvre d'un programme de filets de sécurité productif.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les revenus des populations pauvres dans des régions rurales sélectionnées parmi les plus pauvres à travers la mise en œuvre de transferts monétaires et la mise en place des fondements d'un système national de filets sociaux.

- **Résultats**
  - Insuffisances relevées dans le dispositif de contrôle interne.
- **Perspectives**
  - Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
  - Poursuivre les missions d'audit interne du projet.

## IV - 10.2 PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS (PFCTCAL)

### • Contexte du projet

Le Programme Régional de Facilitation des Transports et Transit routiers, adopté en 2003 par la CEDEAO et l'UEMOA, a pour objet de favoriser l'expansion ordonnée du commerce inter Etats et communautaire, notamment sur les corridors et en particulier sur le corridor Abidjan - Accra - Lomé - Cotonou - Lagos.

La Banque Mondiale apporte un appui à la mise en œuvre du Programme Régional à travers le Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan - Lagos (PFCTCAL).

Le projet s'inscrit dans le Programme Régional de Facilitation du Transport de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et concerne les cinq (5) pays que traverse le corridor Abidjan - Lagos, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria.

### • Résultats

- Insuffisances relevées dans le dispositif de contrôle interne.

### • Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne du projet.

## IV - 10.3 PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE RÉPONSES AUX URGENCES EPIDÉMIQUES (PR SSE)

### • Contexte du projet

Le système sanitaire du pays a beaucoup souffert des récentes crises politiques et sociales. Durant la période 2002-2010, la plupart des centres de santé ont fermé dans le centre et dans le nord du pays (soit plus de 52 % des centres de santé à l'échelle nationale), et seules les formations sanitaires des organisations non gouvernementales (ONG) sont restées ouvertes.

À la suite de la crise électorale de 2011-2012, tous les centres de santé de la partie occidentale du pays et de la ville d'Abidjan (communes de Yopougon et d'Abobo) ont fermé. De nombreux hôpitaux et centres de santé ont été pillés sur l'ensemble du territoire, et ils restent en très mauvais état.

Les autorités ivoiriennes ont formulé une politique nationale de santé accompagnée d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période de quatre ans 2012-2015. Cette politique a principalement pour objet de garantir l'accès à des soins de santé de

qualité à tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables.

Le Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques « PR SSE » répond aux objectifs du PNDS et soutient deux de ses quatre piliers, à savoir le renforcement de la gouvernance et des institutions et le renouvellement de l'infrastructure et des services de base.

L'objectif général de développement du projet est d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé en mettant l'accent sur la santé maternelle, néonatale et infantile.

### • Résultats

- Insuffisances relevées dans le dispositif de contrôle interne.

### • Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne du projet.

## IV - 10.4 PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE SAHEL (SWEDD)

### • Contexte du projet

Le Projet régional SWEDD «Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel» (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle.

Ce projet vise à soutenir les efforts des Gouvernements de 6 pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad) en vue du renforcement des capacités économiques des femmes et des jeunes filles pour l'atteinte du dividende démographique.

L'objectif général de développement du Projet SWEDD est d'accélérer la transition démographique de façon à atteindre le dividende démographique tout en réduisant les inégalités entre les sexes dans la région du Sahel.

### • Résultats

Insuffisances relevées dans le dispositif de contrôle interne.

### • Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;  
Poursuivre les missions d'audit interne du projet.

## IV - 11 ACTIVITES DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### • Contexte

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), créée par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012, a pour mission de combattre la corruption sous toutes ses formes au sein du Ministère chargé de l'Economie et des Finances.

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2017 ont porté sur :

- les missions d'investigation en matière de fraude, de corruption ou de toutes autres infractions assimilées dans l'administration économique et financière dont elle est saisie afin d'établir ou non les allégations de corruption ;
- la mise en application des textes relatifs à la coopération avec les autres entités en charge de la lutte contre la corruption au plan national.

### • Résultats

9 dossiers ont été finalisés sur les 19 planifiés en 2017.

### • Perspectives

- Poursuivre le traitement des dossiers en instance;
- Sensibiliser les usagers et personnels du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget sur les dangers de la corruption ;
- Poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- Participer aux travaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

## IV - 12 AUTRES ACTIVITES

### IV - 12.1 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Formations**

Au cours de l'année 2017, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à douze (12) activités de renforcement des capacités (conférences, forums, colloques, séminaires et formations) aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, sur les thèmes ci-après :

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
8ème et 11ème Sessions du Groupe de Travail sur la Prévention et le Recouvrement d'avoirs	<b>Vienne</b> (Autriche)	- Inspecteur Général - Chef de la BLC - 1 Inspecteur
7ème Session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption	<b>Vienne</b> (Autriche)	- Inspecteur Général - Chef de la BLC - 1 Inspecteur
Formation approfondie en audit interne	<b>Abidjan</b> (Côte d'Ivoire)	- 11 Inspecteurs - 09 Auditeurs
Audit interne selon les normes IIA	<b>Abidjan</b> (Côte d'Ivoire)	- 20 Agents (IGF, IGT, IGSF, IGD, CRDP et DPP)
Contrôle, audit et évaluation de la dépense publique	<b>Abidjan</b> (Côte d'Ivoire)	- 01 Inspecteur - 01 Auditeur
Planification stratégique	<b>Abidjan</b> (Côte d'Ivoire)	- 02 Inspecteurs - 01 Auditeur
Politiques publiques : de la conception à l'évaluation	<b>Abidjan</b> (Côte d'Ivoire)	- 01 Inspecteur - 01 Auditeur
Principes de l'andragogie	<b>Grand-Bassam</b> (Côte d'Ivoire)	- 01 Inspecteur
Techniques et outils d'évaluation des formations	<b>Grand-Bassam</b> (Côte d'Ivoire)	- 01 Inspecteur
Séminaire des Agents Comptables auprès des projets	<b>Abidjan</b> (Côte d'Ivoire)	- 02 Inspecteurs

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Sensibilisation à la norme ISO 9001 Version 2015	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 35 Inspecteurs - 04 Conseillers - 06 Auditeurs et autres agents
Analyse des risques et opportunités selon la norme ISO 9001 Version 2015	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 11 Inspecteurs - 03 Conseillers - 02 Auditeurs et autres agents

## IV -12.2 DEMARCHE QUALITE DE L'IGF

### • Contexte

Dans le souci de mieux maîtriser l'ensemble des outils de management en vue d'atteindre ses objectifs de manière efficiente, l'IGF a décidé de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2008.

### • Résultats

Les principaux résultats se présentent comme suit :

- Réalisation de 13 Revues de Processus ;
- Réalisation de 11 audits qualité internes ;
- Réalisation d'une Revue de Direction ;

- Obtention par l'IGF de la certification à la Norme ISO 9001 V 2008 ;
- Réalisation de l'audit diagnostic en vue de la migration du SMQ de l'IGF de la version 2008 à la version 2015.

### • Perspectives

- Poursuivre la migration du SMQ de l'IGF de la version 2008 à la version 2015 de la Norme ISO 9001 ;
- Former les Auditeurs Qualité Internes aux pratiques de l'audit selon la Norme ISO 9001 V 2015.



**UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DE LA BONNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

## CONCLUSION

**E**n 2017, outre la réalisation de ses activités traditionnelles (appui-conseil, inspection, audit et lutte contre la corruption), l'Inspection Générale des Finances (IGF), structure de conseil et de gouvernance de proximité, a procédé à la phase pilote de l'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)

Pour 2018, et les années à venir, l'IGF devra non seulement appuyer les structures de contrôle dans l'implémentation de la fonction d'audit interne financier et comptable au niveau de l'Etat et de ses démembrements, mais aussi relever le défi de la prise en charge de l'audit interne de l'ensemble des projets financés ou cofinancés par les PTFs.

L'IGF doit également renforcer ses actions d'appui à la lutte contre la corruption et les infractions économiques et financières parallèlement aux actions menées par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et les Inspections sectorielles des Ministères en charge de l'Economie et du Budget.

Enfin, elle aura à mettre l'accent sur d'autres pans de ses missions, notamment l'évaluation des programmes et des politiques publiques.

De telles perspectives représentent une opportunité pour l'IGF, celle de contribuer davantage et pleinement à la promotion de la bonne gouvernance économique et financière.



Inspection Générale  
des Finances

## SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE :



### **Cas de la Côte d'Ivoire.**

Organisé par l'Académie des Sciences, des Arts et des Diasporas Africaines (ASCAD )

**Exposé de Monsieur l'Inspecteur Général des Finances sur :**

- Les attributions et organisation de l'Inspection Générale des Finances ;
- Les relations avec les autres organes de contrôles ;
- Les axes d'interventions et les réalisations de l'Institution
- Les contraintes et les conditions de l'efficacité de l'Inspection Générale des Finances.



Inspection Générale  
des Finances

L'IGF, STRUCTURE  
D'APPUI À LA  
LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION ET  
LES INFRACTIONS  
ASSIMILÉES



**BUREAU VERITAS**  
Certification



## Inspection Générale des Finances "IGF"

Siege: 04 BP 2876 Abidjan 04

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) : Cocody les II Plateaux, derrière l'ENA  
04 BP 2876 Abidjan 04  
COTE D'IVOIRE

*Bureau Veritas Certification Certifie que le système de management de  
l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la  
norme :  
Standard*

### ISO 9001 : 2008

*Domaine d'activité*

Activités d'inspection, de contrôle, de vérification, d'audits et de conseil  
dans le cadre de la bonne gouvernance économique et financière des  
structures étatiques sous tutelle économique et financière : contrôle du  
bon fonctionnement des activités des services, lutte contre la fraude,  
lutte contre la corruption, gestion des missions spécifiques

Date de début du cycle de certification: **10 Juillet 2017**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management  
de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au: **14 Septembre 2018**

Date originale de certification : **10 Juillet 2017**

Affaire n° : CI.2746350

Date : 25 Juillet 2017

Patrick LIBIHOUL  
Vice-Président Nord-Ouest  
Afrique Centrale



Adresse de l'organisme certificateur : La coline, Irbissement Al afak, Immeuble Sigma,  
N° 449 650, 4<sup>ème</sup> étage, Sidi Maaroof, Casablanca Maroc

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que  
l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en  
consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez  
téléphoner au : 00 212 522 544 54.



République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail

# Rapport Annuel 2017

## de l'Inspection Générale des Finances



04 BP 2876 Abidjan 04 - Tél.: +225 20 22 51 56 / +225 20 21 60 16 - Fax : +225 20 21 10 80 - Tél. : BLC : 22 52 97 97 / 98 - Num vert : 800 00 380  
E-mail : [info@igf.finances.gouv.ci](mailto:info@igf.finances.gouv.ci) - Site web : <http://www.igf.finances.gouv.ci>.